

RÉSOLUTION AG 2/2005

STRUCTURES SCIENTIFIQUES DE L'OIV

L'ASSEMBLÉE GENERALE,

CONSIDÉRANT la Résolution AG 1/2004 qui a décidé de maintenir, jusqu'à l'Assemblée générale de l'année qui suit l'année de l'entrée en vigueur de l'Accord, les mêmes commissions, sous-commissions et groupes d'experts au sein de l'Organisation internationale de la vigne et du vin comme ils existaient dans l'Office à la date où l'Accord est entré en vigueur, y compris notamment la sous-commission conventionnelle d'unification des méthodes d'analyse et d'appréciation des vins,

CONSIDÉRANT la Résolution AG 1/2005 portant adoption du cadre stratégique 2005-2008 comme architecture de base du plan stratégique qui devra être présenté en vue de son adoption lors de l'Assemblée Générale extraordinaire d'octobre 2005,

DECIDE que l'échéance prévue dans la Résolution AG 1/2004 est reportée jusqu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'octobre 2006.